



Le TAD est un service public et collectif à tarif modique, ouvert à tous y compris aux titulaires de la carte solidaire. Il fonctionne à des jours et horaires prédéterminés (hors jours fériés) indiqués dans les fiches horaires correspondantes aux 8 communautés de communes de la Charente-Maritime (hors CdC Ile de Ré et Agglomérations). Un véhicule vient chercher le voyageur à son domicile et lui permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) de sa communauté de communes (minimum à 3 km de son domicile).

POUR ALLER OÙ ?

J'HABITE À...	JE VAIS À...
<p>CDC AUNIS ATLANTIQUE</p> <p>A : Andilly-Les-Marais, Angliers • B : Benon • C : Charron, Courçon d'Aunis, Cramchaban • F : Ferrières • L : La Grève-sur-Mignon, Le-Gué-d'Alleré, La Laigne, La Ronde, Longèves • M : Marans • N : Nuailé d'Aunis • S : Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Jean de Liversay, Saint-Ouen d'Aunis, Saint Sauveur d'Aunis • T : Taugon • V : Villedoux.</p>	MARANS, SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
<p>CDC AUNIS SUD</p> <p>A : Aigrefeuille d'Aunis, Anais, Ardillères • B : Ballon, Bouhet, Breuil-la Reorte • C : Chambon, Ciré-d'Aunis • F : Forges • G : Genouillé • L : Landrais, La Devise, Le Thou • M : Marsais • P : Péré, Puyravault • S : Saint-Georges du Bois, Saint-Germain-de-Marencennes, Saint-Crépin, Saint-Mard, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois, Surgères • V : Virson, Vouhé.</p>	SURGÈRES, AIGREFEUILLE-D'AUNIS
<p>CDC GÉMOZAC - SAINTONGE VITICOLE</p> <p>B : Berneuil • C : Cravans • G : Gémozac • J : Jazennes • M : Meursac, Montpellier-de-Médillan • R : Rétaud, Rioux • T : Tanzac, Tesson, Thaims, Thézac • S : Saint-André-de-Lidon, Saint-Simon-de-Pellouaille • V : Villars-en-Pons, Virollet.</p>	SAINTE, GÉMOZAC, SAUJON
<p>CDC CHARENTE ARNOULT - CŒUR DE SAINTONGE</p> <p>B : Balanzac, Beurley • C : Crazannes • G : Geay • L : La Vallée, Les Essards • N : Nancras, Nieul-lès-Saintes • P : Plassay, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Port-d'Envaux • R : Romegoux • S : Sainte-Gemme, Saint-Porchaire Sainte-Radegonde, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soulignonne • T : Trizay</p>	SAINTE, ROCHEFORT SAINT-PORCHAIRE
<p>CDC BASSIN DE MARENNES</p> <p>B : Bourcefranc-le-Chapus • H : Hiers-Brouage • L : Le Gua • M : Marennes • N : Nieul-sur-Seudre • S : Saint-Just-Luzac, Saint, Sornin</p>	MARENNES, SAUJON
<p>CDC ÎLE-D'OLÉRON</p> <p>D : Dolus d'Oléron • G : Grand-Village-Plage • L : La Brée-Les-Bains, Le Château d'Oléron • S : Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Trojan-Les-Bains</p>	SAINTE-PIERRE-D'OLÉRON, DOLUS-D'OLÉRON

J'HABITE À...	JE VAIS À...
<p>CDC HAUTE SAINTONGE - Secteur 1 : Pons • Jonzac</p> <p>A : Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Archiac, Arthénac, Avy • B : Belluire, Biron, Boisredon, Bois, Bougneau, Brie-sous-Archiac, Brives-sur-Charente • C : Celles, Chadenac, Champagnac, Champagnolle, Chaunac, Cierzac, Clam, Clion, Consac, Coulonges • E : Échebrune • F : Fléac-sur-Seugne, Fontaines d'Ozillac • G : Germignac, Givrezac, Guitinières • J : Jarnac-Champagne, Jonzac • L : Léoville, Lonzac, Lorignac, Lussac • M : Marignac, Mazerolles, Meux, Mirambeau, Moings, Mortiers, Mosnac • N : Neuillac, Neulles, Nieul-le-Virouil • O : Ozillac • P : Pérignac, Plassac, Pons • R : Réaux sur Trèfle • S : Saint-Ciers-Champagne, Saint-Dizant-du-Bois, Saint-Eugène, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Germain-de-Vibrac, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martial-de-Vitaterne, Saint-Médard, Saint-Sigismond-de-Clermont, Saint-Simon-de-Bordes, Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Ciers-du-Taillon, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Georges-des-Agoût, Saint-Germain-du-Seudre, Saint-Grégoire-d'Ardenes, Saint-Léger, Saint-Maigrin, Saint-Martial-de-Mirambeau, Saint-Martial-sur-Né, Saint-Maurice-de-Tavernole, Saint-Palais-de-Phiolin, Saint-Quentin-de-Rançanne, Saint-Seurin-de-Palenne, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac, Sainte-Lheurine, Sainte-Ramée, Salignac-sur-Charente, Salignac-de-Mirambeau, Semillac, Semoussac, Soubran • V : Villexavier, Vibrac</p>	JONZAC, MIRAMBEAU, PONS
<p>CDC HAUTE SAINTONGE - Secteur 2 : Montendre • Montguyon</p> <p>B : Bédénac, Bourses-et-Martron, Boscammant, Bran, Bussac-Forêt • C : Cercoux, Chamouillac, Chartuzac, Chatenet, Chepniers, Chevanceaux, Clérac, Courpignac, Corignac, Coux • E : Expiremont • J : Jussas • L : La Barde, La Clotte, Le Pin, Le Fouilloux, La Génétoze • M : Mérignac, Messac, Montendre, Montguyon, Montlieu-La-Garde • N : Neuvicq • O : Orignolles • P : Polignac, Pommiers-Moulons, Pouillac • R : Rouffignac • S : Saint-Aigulin, Sainte-Colombe, Saint-Martin d'Ary, Saint-Martin-de-Coux, Saint-Palais-de-Négrignac, Saint-Pierre-du-Palais, Souméras, Sousmoulins • T : Tugéras-Saint-Maurice • V : Vanzac.</p>	JONZAC, MONTGUYON MONTENDRE
<p>CDC VALS DE SAINTONGE - Secteur 1 : Saint-Jean-d'Angély • Saint Savinien</p> <p>A : Annepont, Annezay, Antezant-la-Chapelle, Archingey, Asnières-la-Giraud • B : Bercloux, Bernay-saint-Martin, Bignay, Blanzay-sur-Boutonne, Bords, Brizambourg • C : Champdolent, Chantemerle-sur-la-Soie, Coivert, Courant, Courcelles • D : Doeuil-sur-le-Mignon • E : Essouvert • F : Fenioux, Fontenet, La Frédière • G : Grandjean • J : Juicq • L : Les Nouillers, La Vergne, Le Mung, Landes, Loulay, Lozay, La Jarrie-Audouin, La Croix-Comtesse, Les Églises-d'Argenteuil • M : Mazeray, Migré • N : Nachamps, Nantillé • P : Poursay-Garnaud, Puy-du-Lac, Puyrolland • S : Saint-Félix, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Julien-de-l'Escap, Saint-Loup, Saint-Martial, Sainte-Même, Saint-Pardoult, Saint-Pierre-de-l'Isle, Saint-Savinien • T : Taillant, Taillebourg, Ternant, Tonnay-Boutonne, Torxé • V : Varaize, Vergné, Villeneuve-la-Comtesse, Vervant, Voissay.</p>	SAINTE-PIERRE-D'ANGÉLY, SAINT-SAVINIEN
<p>CDC VALS DE SAINTONGE - Secteur 2 : Aulnay • Matha</p> <p>A : Aujac, Aulnay, Aumagne, Authon-Ébéon • B : Bagnizeau, Ballans, Bazauges, Beauvais-sur-Matha, Blanzac-lès-Matha, Bresdon, Brie-sous-Matha • C : Cherbonnières, Chives, Contré, Courcerac, Cressé • D : Dampierre-sur-Boutonne • F : Fontaine-Chalendray • G : Gibourne, Gourvillette • H : Haimps • L : La Brousse, La Villedieu, Les Eduts, Les Touches-de-Périgny, Le Gicq, Loiré-sur-Nie, Louzignac • M : Macqueville, Massac, Matha, Mons • N : Néré, Neuvicq-le-Château, Nuailé-sur-Boutonne • P : Paillé, Prignac • R : Romazières • S : Saint-Ouen-la-Thène, Siecq, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Mandé-sur-Brédoire, Saint-Martin-de-Juillers, Saint-Pierre-de-Juillers, Saint-Séverin-sur-Boutonne, Saleignes, Seigne, Sonnac • T : Thors • V : Villemorin, Villiers-Couture, Vinax.</p>	SAINTE-PIERRE-D'ANGÉLY, MATHA, AULNAY, NÉRE

hoterepublique.com - 2020 - Edition du 1^{er} janvier 2020.

CHARENTE-MARITIME

TAD

TRANSPORT À LA DEMANDE

Réservez

Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE!

transports.nouvelle-aquitaine.fr

La Région vous transporte

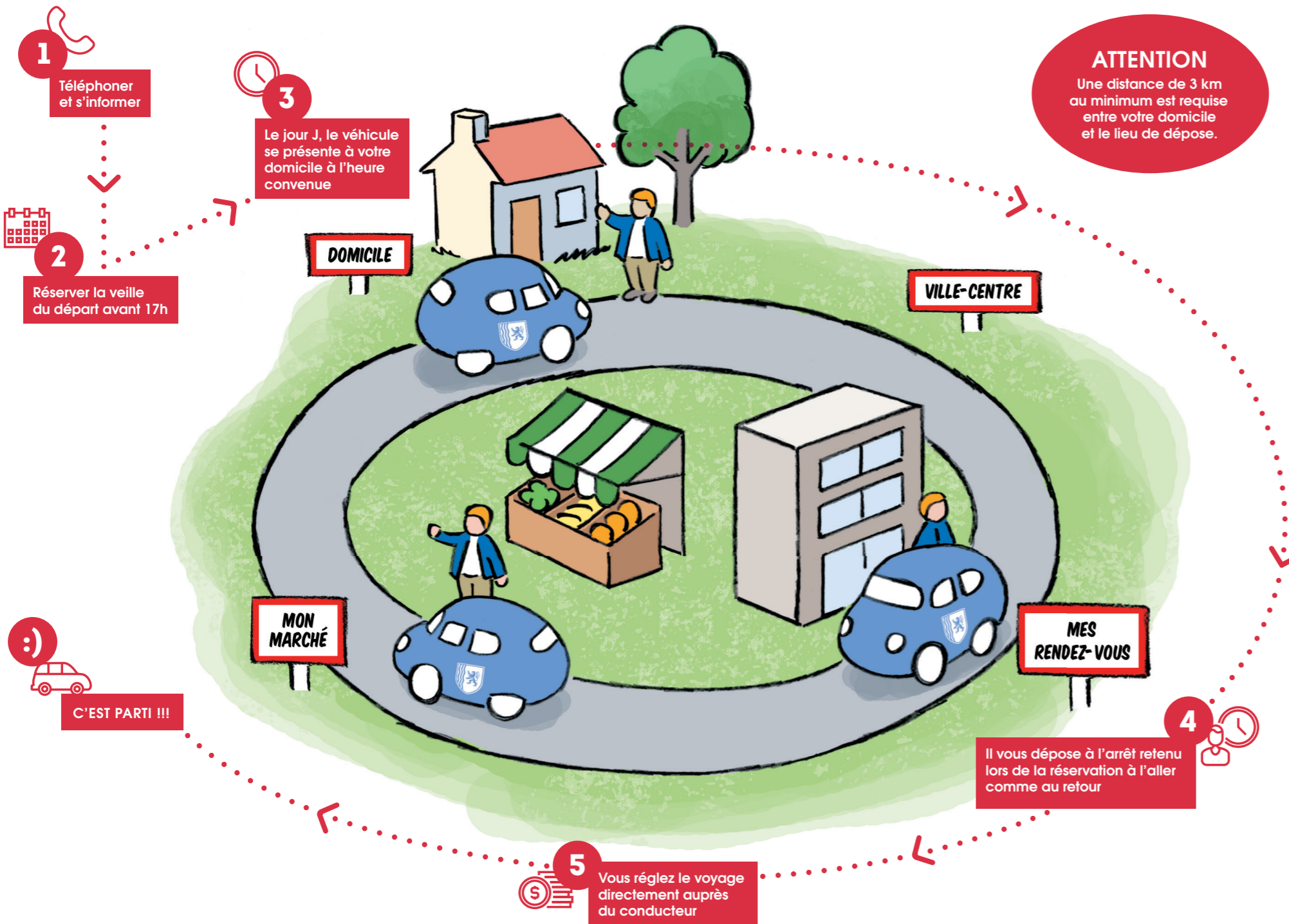
2€

Le voyage tarif tout public

0,40€

Le voyage tarif Solidaire*

* Sur présentation de la Carte Solidaire.



À QUEL PRIX ?

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de modifications.

VOYAGE TOUT PUBLIC

2€ 1 voyage **3,60€** Aller/Retour

AVEC LA CARTE SOLIDAIRE*

0,40€ 1 voyage

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la Carte Solidaire émise par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Pour faire votre demande de carte remplissez le formulaire en téléchargement sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

COMMENT FAIRE ?

→ LE VOYAGEUR PEUT :

Téléphoner et s'informer au **0970 870 870**
APPEL NON SURTAXÉ
ou consulter les fiches horaires et villes desservies disponibles sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Ce service fonctionne uniquement sur réservation pour l'aller et le retour en appelant le **0970 870 870**
APPEL NON SURTAXÉ

- La veille du départ avant 17h en semaine
- Au plus tard le vendredi 17h pour le samedi et le lundi

L'opérateur indiquera à l'utilisateur l'heure prévisionnelle de départ de son domicile et lui confirmera l'heure d'arrivée à destination.

Le véhicule se présentera au domicile du voyageur à l'heure convenue pour l'amener au lieu de dépose défini lors de la réservation.
Le voyageur doit se tenir prêt devant son domicile.

Le paiement du voyage se fait auprès du conducteur.

C'est parti!!!

POUR LE RETOUR,
rendez-vous sur le lieu initial de dépose à l'heure convenue.

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

À partir du 1^{er} novembre 2020, le centre d'appels est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h et du lundi au samedi de 8h à 19h de juin à septembre.

0970 870 870
APPEL NON SURTAXÉ